



Syndicat National des Médecins Vasculaires

Chers Confrères,

Nous avons été alertés sur l'attitude de certains confrères vasculaires dans le cadre de la crise actuelle :

### **CERTAINS FERMENT LEUR CABINET**

Certains désertent purement et simplement en mettant une affiche sur la porte du cabinet et une annonce sur le répondeur : "Fermé pour une durée indéterminée" ! Or il y a comme vous le savez de vraies urgences vasculaires.

Ceci oblige les médecins de 1<sup>er</sup> recours à chercher un confrère disponible, d'où perte d'un temps bien précieux dans cette période difficile pour nos confrères, notamment généralistes, qui sont au front.

Ceci incite aussi les patients à aller consulter à l'hôpital ou dans des établissements privés qui sont également mis à contribution pour lutter contre l'épidémie de Covid. Ces établissements ont bien sûr autre chose à faire actuellement et il est inutile que des patients y amènent de nouveaux virus ou à l'inverse y côtoient des patients contagieux.

Ces comportements individuels sont inadmissibles. Nous sommes médecins et devons rester disponibles.

**VOUS DEVEZ ASSURER UNE ECOUTE TELEPHONIQUE**, et assurer la gestion des urgences. Vous pouvez bien sûr vous organiser avec vos associés ou collègues de voisinage pour les accueillir à tour de rôle.

C'est un devoir éthique et déontologique. La lettre du Docteur **BOUET**, Président de l'Ordre, parue ce matin est claire sur ce point.

De plus, vous ne seriez pas à l'abri de sanctions lourdes si votre CDOM constatait la situation ou si vous étiez l'objet d'une plainte de la part d'un patient ou d'un confrère.

Certains d'entre nous se trouvent désœuvrés, et on les comprend. Nous leur conseillons de prendre contact avec leur CDOM dans le but de rejoindre la réserve sanitaire. Nous sommes avant tout médecins et nous pouvons être utiles.

### **CERTAINS CONTINUENT À TRAVAILLER COMME À L'HABITUDE**

Cette crise sanitaire est également catastrophique sur le plan financier. Pour beaucoup d'entreprises, de commerces, de professions libérales, etc... les médecins libéraux n'y échappent pas.

Si nous devons assurer l'urgence, nous devons aussi organiser l'accueil pour que les patients ne se croisent pas dans le cabinet et ne se côtoient pas en salle d'attente. C'est la finalité même des mesures de confinement prises par l'Etat que chacun doit respecter.

Il est **IRRESPONSABLE** d'assurer les rendez-vous pour des actes non urgents qui peuvent parfaitement être différés. Ces actes doivent être reportés et les patients concernés doivent rester chez eux.

Là encore, nous vous mettons en garde car des procédures pourraient être engagées, si cela était connu et rapporté par certains, comme dans toutes les périodes troublées. Mais surtout nous devons respecter les règles sanitaires et donner l'exemple.

Le SYNDICAT compte sur votre sens des responsabilités, votre civisme et votre engagement. **MERCI.**

**PS** : Nous communiquerons très prochainement sur les mesures sociales de gestion du cabinet.

**REPORT DES RDV NON URGENTS : OUI**

**ABANDON DES CABINETS : NON**

**PRISE EN CHARGE DES URGENCES VASCULAIRES : OUI**